

SERVICE DE RECHERCHE D'UNIFOR

OBSERVATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Une analyse mensuelle des derniers indicateurs du marché du travail
Février 2025



UNIFOR
theUnion | lesyndicat

Le 7 mars, 2025

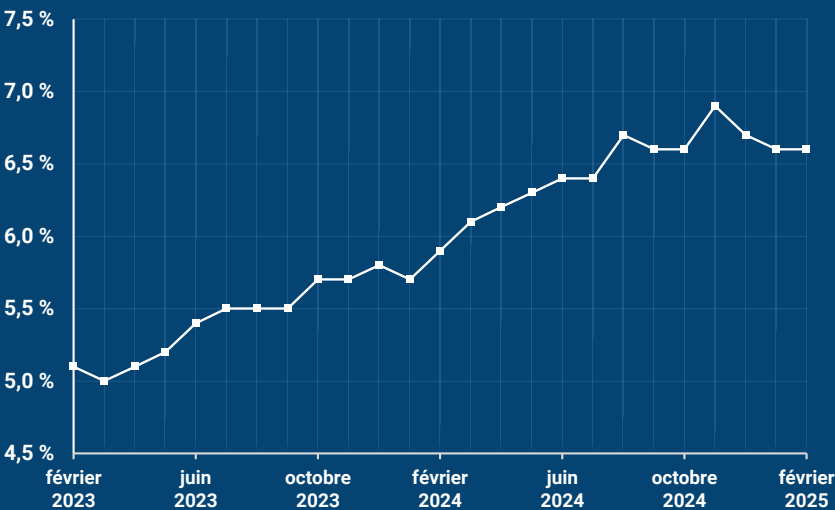
Statistiques nationales

Les chiffres affichés du marché du travail canadien ont peu évolué en février, le marché n’ayant créé que 1 100 emplois. Le taux de chômage est resté stable à 6,6 %, tout comme le taux d’emploi à 61,1 %. Le taux de couverture syndicale, c’est-à-dire le nombre de travailleuses et travailleurs couverts par des conventions collectives, est également demeuré stable à 31,0 %, soit 0,7 point de pourcentage de plus qu’en février 2024. Cependant, l’évolution défavorable de la guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis devrait avoir un impact significatif sur le nombre d’emplois au cours des prochains mois, à moins que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour atténuer l’impact des tarifs douaniers sur la main-d’œuvre.

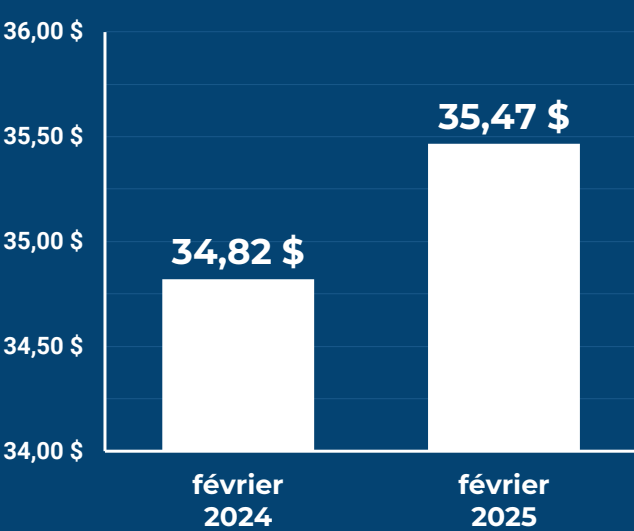
Le salaire horaire moyen a recommencé à grimper le mois dernier, passant de 3,5 à 3,8 % d’une année à l’autre, un chiffre qui correspond à celui observé en décembre 2024. Sur une base corrigée en fonction de l’inflation, la croissance des salaires réels a été légèrement inférieure à 1,9 %.

	Moyenne sur 5 ans févr. 2019 à févr. 2023	Février 2024	Janvier 2025	Février 2025	Variation annuelle (var. ann.)	Variation mensuelle (var. mens.)
Emploi total ¹	19 313 300	20 607 700	20 993 400	20 994 500	386 800 1,9 %	1 100 0,0 %
Taux de chômage (%) ²	6,1	5,9	6,6	6,6	0,7	0,0
Taux d’activité (%) ³	65,7	65,6	65,5	65,3	-0,3	-0,2
Taux de syndicalisation (%) ⁴	30,5	30,3	31,0	31,0	0,7	0,0
Salaire horaire moyen ⁵	30,42 \$	34,82 \$	35,99 \$	36,14 \$	3,8 %	0,4 %
Salaire horaire moyen réel ⁶	34,02 \$	34,82 \$	35,34 \$	35,47 \$	1,9 %	0,4 %

Taux de chômage



Salaire horaire moyen réel



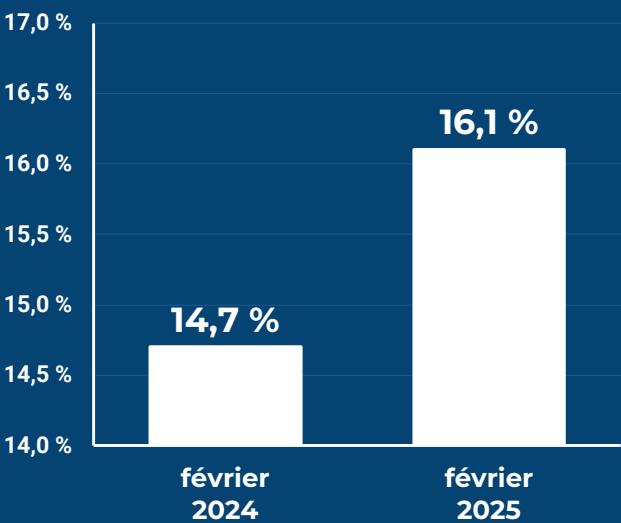
Indicateurs nationaux de précarité

Les indicateurs de précarité d'Unifor révèlent un portrait mitigé pour février. Le nombre de travailleuses et travailleurs à temps partiel a augmenté pour atteindre 19,2 %, tandis que le nombre de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire a augmenté à 42,4 %. Les pourcentages de travailleuses et travailleurs ayant un emploi temporaire (10,5 %) ou occupant plusieurs emplois pour joindre les deux bouts (6,0 %) étaient également nettement plus élevés en février. Malgré tout, le taux de sous

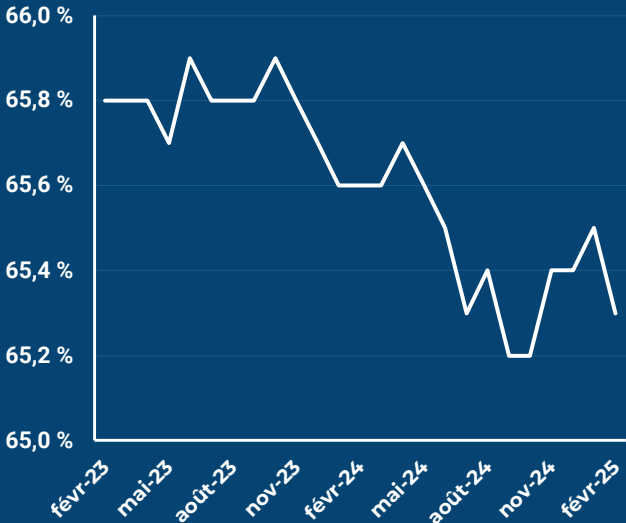
utilisation a chuté de 0,3 point de pourcentage pour atteindre 9,1 %, alors que le taux de sous emploi est resté stable à 16,1 %, indiquant ainsi une baisse du nombre de personnes considérées comme étant marginalement incluses dans la population active (c'est-à-dire qui souhaitent occuper un emploi, mais qui n'ont pas activement cherché du travail). Le taux d'activité, qui est retombé à 65,3 % (voir le graphique ci-dessous), suggère que de nombreux chercheurs d'emploi potentiels ont tout simplement abandonné pour le moment.

	Févr. 2024	Janv. 2025	Févr. 2025	Var. ann.	Var. mens.
Taux d'emplois à temps partiel (%) ⁷	18,9	18,9	19,2	0,3	0,3
Emplois à temps partiel involontaire (%) ⁸	39,6	41,1	42,4	2,8	1,3
Taux de sous-utilisation (%) ⁹	8,4	9,4	9,1	0,7	-0,3
Taux de sous-emploi (%) ¹⁰	14,7	16,1	16,1	1,4	0,0
Personnes occupant plusieurs emplois (%) ¹¹	5,4	5,7	6,0	0,6	0,3
Détenteurs d'emplois temporaires (%) ¹²	10,1	10,2	10,5	0,4	0,3
Occasionnel/autre (%)	3,1	3,4	3,4	0,3	0,0
Temporaire/à contrat (%)	5,9	5,7	6,1	0,2	0,4
Saisonnier (%)	1,1	1,1	1,0	-0,1	-0,1
Incidence des bas salaires (%) ¹³	22,4	20,4	20,6	-1,8	0,2
Écart salarial entre les genres ¹⁴	4,76 \$	5,07 \$	4,98 \$	4,7 %	-1,8 %
NEEF (x 1 000) ¹⁵	771,5	946,9	892,8	15,7 %	-5,7 %

Taux de sous-emploi



Taux d'activité



Statistiques régionales

La croissance significative de l'emploi en Ontario en février (+16 900, ou +0,2 %) a compensé les pertes d'emplois dans d'autres régions, notamment dans les provinces de l'Atlantique (-6 700, ou -0,5 %), en Colombie-Britannique (-4 800, ou -0,2 %) et au Québec (-3 400, ou -0,1 %). Les niveaux d'emploi dans la région des Prairies sont restés essentiellement stables (-800, ou 0,0 %).

Le taux de chômage en Ontario a diminué de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 7,3 %, bien qu'il soit resté nettement plus élevé d'une année à l'autre (+0,8). Malgré les pertes d'emplois, le Québec a également enregistré une légère baisse du taux de chômage à 5,3 % (-0,1) en raison d'une baisse de 0,2 point de pourcentage du taux d'activité régional. La région de l'Atlantique a enregistré la plus importante variation du taux de chômage, lequel a augmenté de 0,7 point de pourcentage pour atteindre 7,8 %. Parallèlement, le taux de chômage est resté stable dans les Prairies et en Colombie Britannique.

Les variations d'une année à l'autre du salaire horaire moyen ont été similaires dans les 5 régions, allant de 3,4 à 4,2 % dans la région de l'Atlantique, soit une hausse réelle corrigée en fonction de l'inflation allant de 1,6 à 2,3 %, respectivement.



Statistiques régionales continués

Atlantique

	Févr. 2024	Févr. 2025	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	1 258 100	1 260 800	2 700 0,2 %	-6 700 -0,5 %
Taux de chômage (%)	7,3	7,8	0,5	0,7
Taux d'activité (%)	61,4	60,7	-0,7	0,1
Taux de syndicalisation (%)	33,0	33,7	0,7	-0,4
Salaire horaire moyen	30,50 \$	31,80 \$	4,2 %	0,2 %
Salaire horaire moyen réel	30,50 \$	31,21 \$	2,3 %	0,1 %



Québec

	Févr. 2024	Févr. 2025	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	4 551 500	4 632 200	80 700 1,8 %	-3 400 -0,1 %
Taux de chômage (%)	4,8	5,3	0,5	-0,1
Taux d'activité (%)	65,0	64,8	-0,1	-0,2
Taux de syndicalisation (%)	39,1	40,4	1,3	0,2
Salaire horaire moyen	33,45 \$	34,69 \$	3,7 %	0,2 %
Salaire horaire moyen réel	33,45 \$	34,05 \$	1,8 %	0,1 %



Ontario

	Févr. 2024	Févr. 2025	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	8 066 600	8 257 300	190 700 2,4 %	16 900 0,2 %
Taux de chômage (%)	6,6	7,3	0,8	-0,2
Taux d'activité (%)	65,2	65,3	0,1	-0,1
Taux de syndicalisation (%)	26,0	27,0	1,0	0,0
Salaire horaire moyen	35,97 \$	37,39 \$	4,0 %	0,3 %
Salaire horaire moyen réel	35,97 \$	36,70 \$	2,0 %	0,2 %



Statistiques régionales continuées

Prairies

	Févr. 2024	Févr. 2025	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	3 821 600	3 905 100	83 500 2,2 %	-800 0,0 %
Taux de chômage (%)	5,8	6,4	0,6	0,0
Taux d'activité (%)	68,6	68,0	-0,7	-0,1
Taux de syndicalisation (%)	27,5	27,5	0,0	0,0
Salaire horaire moyen	34,23 \$	35,38 \$	3,4 %	0,5 %
Salaire horaire moyen réel	34,23 \$	34,72 \$	1,4 %	0,4 %



Colombie-Britannique

	Févr. 2024	Févr. 2025	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	2 910 100	2 939 200	29 100 1,0 %	-4 800 -0,2 %
Taux de chômage (%)	5,2	6,0	0,8	0,0
Taux d'activité (%)	65,7	64,9	-0,8	-0,2
Taux de syndicalisation (%)	30,5	30,7	0,2	-0,1
Salaire horaire moyen	36,59 \$	37,89 \$	3,5 %	0,9 %
Salaire horaire moyen réel	36,59 \$	37,18 \$	1,6 %	0,9 %



Salaires horaires par industrie

Croissance des salaires nominaux par rapport aux salaires corrigés de l'inflation

Industrie	Février 2024	Février 2025	Variation annuelle	Variation corrigés de l'inflation
Agriculture	24,74 \$	27,14 \$	9,7 %	4,7 %
Foresterie	34,57 \$	37,12 \$	7,4 %	5,1 %
Mines, pétrole et gaz	49,69 \$	54,09 \$	8,8 %	6,4 %
Services publics	51,64 \$	56,06 \$	8,6 %	6,1 %
Construction	36,94 \$	37,90 \$	2,6 %	0,7 %
Fabrication de biens durables	34,79 \$	36,07 \$	3,7 %	1,7 %
Fabrication de biens non durables	34,06 \$	33,52 \$	-1,6 %	-3,5 %
Commerce de gros	36,34 \$	35,93 \$	-1,1 %	-3,1 %
Commerce de détail	23,84 \$	24,50 \$	2,8 %	0,8 %
Transport et entreposage	32,47 \$	33,65 \$	3,6 %	1,7 %
Finances et assurances	43,68 \$	45,41 \$	4,0 %	2,0 %
Services immobiliers, de location et de location à bail	35,92 \$	33,97 \$	-5,4 %	-7,7 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	46,24 \$	47,62 \$	3,0 %	1,1 %
Soutien aux entreprises, aux bâtiments et autres	27,12 \$	28,85 \$	6,3 %	4,2 %
Services éducatifs	39,05 \$	41,36 \$	5,9 %	3,8 %
Soins de santé et assistance sociale	33,21 \$	34,60 \$	4,2 %	2,2 %
Information, culture et loisirs	31,51 \$	34,84 \$	10,6 %	7,9 %
Hébergement et services de restauration	20,71 \$	21,21 \$	2,4 %	0,5 %
Autres services	29,59 \$	31,38 \$	6,0 %	3,9 %
Administration publique	44,49 \$	46,67 \$	4,9 %	2,9 %

L'affaiblissement de la croissance des salaires dans un certain nombre de secteurs clés s'est poursuivi en février, la croissance des salaires réels dans le secteur de la fabrication de biens non durables ayant de nouveau baissé pour atteindre -3,5 % d'une année à l'autre, suivie du secteur du commerce de gros à -3,1 %. La croissance des salaires réels a également été anémique dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (+0,5 %) et de la construction (+0,7 %). La création d'emplois dans le secteur des services (+20 600), menée par le secteur du commerce de gros et de détail (+50 800), a été ternie par les pertes d'emplois dans le secteur de la production de biens (-19 500), où tous les segments ont enregistré des pertes d'emplois au cours du mois de février. Toutefois, certains secteurs des services ont également connu des baisses marquées, notamment le transport et l'entreposage (-23 000).

Gains et pertes mensuels d'emplois par industrie et par secteur

Variation de l'emploi par industrie et par secteur, de janvier à février 2025

SECTEUR DE LA PRODUCTION DE BIENS	-19 500	
Agriculture	-1 200	
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	-700	
Services publics	-7 800	
Construction	-5 000	
Fabrication	-4 800	
SECTEUR DES SERVICES		20 600
Commerce de gros et de détail		50 800
Transport et entreposage	-23 000	
Finance, assurances, services immobiliers et de location		15 600
Services professionnels, scientifiques et techniques	-32 900	
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres soutiens		3 500
Services d'enseignement		2 300
Soins de santé et assistance sociale		2 200
Information, culture et loisirs		3 200
Services d'hébergement et de restauration		4 200
Autres services (sauf les administrations publiques)	-9 700	
Administrations publiques		4 400



NOTES

1. L'emploi total comprend toutes les personnes en âge de travailler (15 ans et plus) qui sont actuellement employées. Corrigé des variations saisonnières.
2. Le taux de chômage exprime le pourcentage de Canadiennes et Canadiens en âge de travailler qui sont au chômage et qui cherchent activement du travail. Il n'inclut pas les chômeurs qui ne sont pas actuellement à la recherche d'un emploi ou qui sont sans emploi de façon permanente, et qui sont donc considérés comme étant en dehors du marché du travail. Corrigé des variations saisonnières.
3. Le taux d'activité exprime le pourcentage de tous les Canadiens et Canadiennes en âge de travailler qui participent au marché du travail, y compris les personnes ayant un emploi et les chômeurs (à la recherche active d'un emploi). Corrigé des variations saisonnières.
4. Le taux de syndicalisation comprend les travailleuses et travailleurs qui sont membres d'un syndicat ainsi que ceux qui sont non syndiqués mais couverts par les modalités d'une convention collective.
5. Le salaire horaire moyen est calculé à partir des salaires ou traitements habituels déclarés par les employés pour leur emploi principal.
6. Le salaire horaire moyen réel corrige les salaires pour tenir compte de l'impact de l'inflation et est exprimé en dollars du mois correspondant de l'année précédente. Les données de l'indice des prix à la consommation n'étant pas disponibles pour le mois en cours avant la publication des résultats de l'Enquête sur la population active, l'indice des prix à la consommation du mois précédent est utilisé pour estimer les salaires réels de la période en cours.
7. Le taux d'emplois à temps partiel mesure le pourcentage de tous les travailleurs et travailleuses salariés qui travaillent à temps partiel.
8. Le taux d'emplois à temps partiel involontaire mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs à temps partiel qui souhaitent un emploi à temps plein.
9. Le taux de sous-utilisation, ou R8, est utilisé par Statistique Canada pour mesurer la main-d'œuvre sous-utilisée. Il ajoute au taux de chômage ceux qui attendent un rappel ou des réponses, les mises en chantier à long terme, les travailleuses et travailleurs découragés (ceux qui n'ont pas cherché parce qu'ils pensaient qu'aucun emploi n'était disponible) et une partie des travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaires.
10. Le taux de sous-emploi mesure le pourcentage de Canadiennes et Canadiens qui veulent travailler mais qui ne peuvent pas trouver un emploi convenable ou qui ne disposent pas de systèmes de soutien adéquats leur permettant de se lancer dans la recherche d'un emploi. Il mesure donc l'ampleur réelle de la sous-utilisation de la main-d'œuvre au Canada. Le taux de sous-emploi ajoute au taux de chômage tous les travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire et les personnes aux limites de la population active (c'est-à-dire celles qui voulaient travailler mais qui n'ont pas pu chercher activement un emploi en raison de circonstances atténuantes).
11. Le taux de cumul d'emplois mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés qui occupent deux emplois ou plus.
12. Le taux de titulaires d'emplois temporaires mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés dont l'emploi est temporaire.
13. L'incidence des bas salaires est exprimée en pourcentage des salariés horaires qui gagnent moins des deux tiers du salaire horaire médian. Cette mesure est une norme largement acceptée pour déterminer le seuil de faible revenu.
14. L'écart de rémunération entre les sexes mesure la différence moyenne de revenu entre les hommes et les femmes qui gagnent un salaire horaire. Un écart positif indique que les hommes gagnent, en moyenne, plus que les femmes.
15. La catégorie des NEEF mesure le nombre de Canadiens âgés de 15 à 29 ans qui ne sont pas actuellement en emploi, aux études ou en formation.





unIFOR
theUnion | le syndicat

www.unifor.org